



Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	26
Pouvoirs :	11
Voix délibératives :	37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Septembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 19 Septembre 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS, André ARROUCHE, Jean-Pierre BARTHES, Josian CABROL, Patrick CABROL, Roland COUTOU, Jean Yves DUFAUD, Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Marie José FOUQUET, Laurie GOMEZ, Magali GUIRAUD, Christian LIGNON, Franck LIGNON, Catherine LISTER, Luc LOUIS, Benoit MARSAUX, Marie MAYNADIER, Vincent NAUDIN, Pierre André PEDESSEAU, Françoise PEREZ, Thérèse SALAVIN, Jean Marc SALEINE, Thierry SALLES BLAYAC, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC

Avant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Jean Yves DUFAUD ; Michel CARQUET à Béatrice FALCOU ; Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Delphine GAZEL à Jacques SOULIGNAC ; Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE ; Alain MOULY à Josian CABROL ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Pascale PEYTAVI à Franck LIGNON ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POUJOL RICARD à Benoit MARCEAU

Étaient absents : Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Yves FRAISSE ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Harmonie GONZALEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Bruno PLA ; Alain TAILHAN ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.09.26/154

Objet : Dotation touristique 2024

VU la délibération n° 2021.16.09/066 créant la régie « Office de Tourisme du Minervoïs au Caroux » sous forme de Service Public Administratif (SPA) dotée de la seule autonomie financière ;

VU la délibération n° 2024.04.04/047 relative au reversement de la Dotation Touristique 2024 du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme pour un montant de 21 622,00 € ;

CONSIDERANT que par arrêté du 16 avril 2024, le montant de la Dotation de Groupement Touristique notifié à la collectivité s'élève à 21 751,00 € ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Approuve** le reversement de la Dotation de Groupement Touristique du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme pour un montant de 21 751,00 € ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI



Le Président
Josian CABROL